

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur



EN BREF

La Fédération générale des PEP est un mouvement de 95 associations de proximité en France métropolitaine et dans les Outre-Mer.

Les PEP accompagnent chaque année près de 1 500 000 enfants, adolescents et adultes, tous âges, situations et horizons confondus, dans leur quotidien et sur tous les temps de la vie, dans une dynamique d'émancipation sociale et citoyenne.

Elle mobilise les compétences de 22 500 professionnels et de 10 000 bénévoles.

Elle intervient, par une démarche inclusive, dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, de la protection de l'enfance, du médico-social et de la santé, de la parentalité, du travail, de l'habitat...

Contact : Pascale Durand-Prud'homme p.durand@lespep.org

Cahier d'acteur déposé par la Fédération générale des PEP

La Fédération générale des PEP (Pupilles de l'enseignement public), créée en 1915, est fondée sur les principes de laïcité, de solidarité, d'égalité au service des plus démunis et des plus vulnérables. Elle milite pour plus de justice et de paix sociale. Les associations PEP, par leur engagement sociétal et la mise en acte de leurs principes contribuent à l'œuvre éducative et émancipatrice de leurs temps, pour une société solidaire, humaniste et inclusive. Elles militent pour l'accès et l'effectivité des droits de toutes et de tous.

La Fédération générale des PEP revendique une approche globale des personnes, en les accompagnant au plus près de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs aspirations. La qualité du regard sur l'autre et de la relation, le respect de la personne, la visée émancipatrice sont des principes d'action, inconditionnels. Ils répondent de la volonté universaliste des PEP de transformer la société en changeant le regard sur la différence, quelle qu'elle soit et son rapport à elle.

La Fédération générale des PEP est partenaire des politiques publiques. À ce titre, elle contribue aux missions de l'État, de protection et d'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à :

- L'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur parcours et leur projet de vie, sur tous les temps ;
- La santé et la sécurité des enfants et des jeunes, leur bien-être physique, psychique et mental ;
- La construction des futurs citoyens, libres et éclairés, développant et exerçant leur esprit critique.

« La liberté, c'est d'abord, penser l'autre comme un autre soi-même »
Léon Bourgeois, prix Nobel de la Paix et premier Président de la Fédération générale des PEP.

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Les temps des enfants, la différence et les inégalités sociales, territoriales et familiales

Un enfant est une personne et pas seulement un élève. Son « temps » doit être considéré comme un tout, dont l'École ne constitue qu'une partie. Les institutions, les acteurs des temps péri et extrascolaires doivent en conséquence personnaliser et adapter leurs approches pour permettre à chaque enfant d'accéder, d'apprendre, de bien vivre à l'école et de se projeter comme futur citoyen. Les différences, les inégalités sociales, territoriales et familiales entraînent des conséquences directes et indirectes sur la santé et les apprentissages, dans le quotidien et les parcours de vie des enfants. Les enfants sont pris en étau entre différentes injonctions d'acteurs qui, n'ayant pas de coordination, ne peuvent pas les accompagner au mieux. Ceci est particulièrement préjudiciable pour les enfants à besoins spécifiques. Les acteurs doivent en conséquence coopérer pour produire une éducation véritablement inclusive garante du respect des droits des enfants, comme des droits et devoirs des élèves. Seule cette démarche inclusive et des coopérations effectives permettront de compenser les inégalités sociales, territoriales et familiales ou liées au handicap, à la maladie...

Force est de constater que de grandes étapes sont encore à franchir, relevant de la mobilisation concertée des acteurs éducatifs et de la volonté de décloisonnement des politiques publiques.

Rythmes scolaires, péri et extrascolaires

Le calendrier scolaire est le métronome de notre société, répondant tout autant aux exigences de la sécurité routière, qu'à des impératifs sociétaux et économiques. L'alternance des petites vacances en trois zones génère un déséquilibre important de l'alternance travail/vacances pour la dernière zone. Depuis 2013, la semaine scolaire est instaurée à neuf demi-journées d'apprentissages. Cette même loi définit également le projet éducatif de territoire comme outil d'articulation et de continuité éducative des temps scolaire, péri et extrascolaire. En 2017, un arrêté a permis la dérogation à la loi. Aujourd'hui, de très nombreux élèves vivent la semaine de quatre jours, de fait plus concentrée, avec un projet éducatif de territoire qui, trop fréquemment, fait défaut et ne répond plus de la continuité éducative. Les liens entre les actions éducatives péri et extrascolaires, les liens avec les projets d'école ou d'établissement sont rares. Ainsi la continuité éducative n'est plus pensée et les temps articulés disparaissent peu à peu de ces projets de territoire, ces derniers ne faisant plus l'objet d'une approche volontariste de coordination entre acteurs.

Le temps long de l'éducation, impensé dans un rythme effréné de réformes

Ainsi, ce qui a été mis en place en 2013 a été aussi vite déconstruit, sans toujours étudier les impacts à moyen et long terme pour les enfants, leurs apprentissages et leur santé. Les plans d'actions, les projets se succèdent, sans toujours permettre aux acteurs de se les approprier et sans forcément, de fait, répondre à la question centrale : quelle place pour tous les enfants, à besoins particuliers, spécifiques ou non ? pour quels objectifs ? quelle société ? ce qui est mis en place répond-il des enjeux d'égalité et d'équité ?

Les différents temps de l'enfant et les apprentissages

L'École avec les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs qui entourent un enfant, participent de l'éducation à l'exercice de l'esprit critique, à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des savoirs fondamentaux et des compétences psycho-sociales. L'éducation passe tout autant par les temps formels qu'informels. Les loisirs, la culture, le sport, les départs entre pairs, comme les classes de découvertes, les séjours collectifs, les accueils de loisirs participent de l'apprentissage global et permettent de partager et faire ensemble, de faire société.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

La Fédération générale des PEP défend l'urgence du décloisonnement des politiques publiques, nationales et territoriales, pour une société inclusive, qui permet à chacune et chacun d'exercer ses droits et ses choix de vie.

Inscrire la continuité éducative inclusive et la complémentarité entre l'État, les collectivités locales, les associations d'éducation populaire, dans les politiques publiques

L'État dans sa mission d'éduquer et de protéger les enfants et les jeunes doit être le chef d'orchestre de la continuité éducative. Les services déconcentrés et décentralisés de l'État ont à jouer un rôle majeur avec les organismes publics, pour une articulation pilotée des politiques inclusives éducatives, sanitaires, sociales, médico-sociales et de jeunesse, au service des enfants et des jeunes. Ainsi, ils se doivent de créer les conditions de coopération effective des acteurs qui participent de la mission d'éducation et de protection des enfants.

Rendre effectif un projet éducatif et inclusif de territoire renouvelé, comme outil de pilotage partagé de la continuité éducative au service des enfants et des jeunes

Les familles, les enfants et les jeunes doivent être associés, entendus et leur parole prise en compte.

- Définition des objectifs éducatifs en réunissant tous les acteurs qui interviennent sur les temps scolaire, péri, extrascolaire : les familles, les acteurs de la protection de l'enfance, du médico-social et des collectivités territoriales ;
- Inscription du temps alloué à ces travaux dans le temps de travail et les missions des professionnels concernés ;
- Articulation nécessaire et en cohérence avec les projets d'école et d'établissement scolaire, ceux des établissements médico-sociaux et maisons d'enfants à caractère social de son territoire, des services des collectivités locales, des projets et actions des associations éducatives complémentaires de l'École publique... ;
- Co-construction de formations croisées continues entre les différents professionnels et acteurs qui interviennent sur les temps des enfants.

Garantir l'accès de tous à des temps éducatifs de qualité

- Inciter et développer le départ en classes de découvertes ou séjours scolaires au moins une fois dans la scolarité de chaque enfant. Ceci participe de la structuration du lien social, du groupe classe, de l'apprentissage et de l'« apprendre dehors et autrement », par une politique en deux volets : incitative envers les personnels et facilitante pour les familles et les acteurs concernés ;
- Maintenir et renforcer des politiques d'aides aux départs, à la mobilité pour les familles et les jeunes ;
- Soutenir le départ en séjours collectifs (colos) par une politique volontariste, « un plan colos ». Aujourd'hui de moins en moins d'enfants partent en vacances, en colos ou en famille. Les difficultés économiques gagnent également la classe moyenne ;
- Développer une politique facilitatrice d'accès aux activités et aux équipements culturels, éducatifs et sportifs.

Inscrire la non-lucrativité comme un principe structurant et constitutif de la complémentarité des acteurs éducatifs qui participeront à un service public d'éducation renouvelé